



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 12

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

Le **DIX-HUIT JANVIER**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **12 janvier 2024**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Membres absents excusés** : Laura JOURNET, Régis COQUET.

**Secrétaire de séance** : Myriam RAYNARD.

2024-06

**Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 – Revitalisation du centre-bourg – demande de subvention.**

**Monsieur le Maire rappelle** au Conseil municipal que le projet de revitalisation du centre-bourg repose sur l'aménagement de l'entrée ouest de la Commune, de la place centrale du village et de la RD24.

Ce projet sera axé sur la sécurisation des déplacements des piétons, et se traduira par le réaménagement des trottoirs afin qu'ils soient adaptés aux déplacements de chacun, notamment pour les personnes à mobilité réduite, ce qui marquera un progrès important pour le village.

Parallèlement, un réaménagement global de la place du centre est envisagé afin de dynamiser ce lieu. Pour ce faire, un cheminement doux sera créé, visant à permettre une circulation piétonne sécurisée depuis la place de la Basse-Cour : « lieu historique » du village. En outre, le parking existant sera réétudié afin d'intégrer un revêtement de sol drainant et une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite sera créée à proximité de la pharmacie. In fine, une zone 30 sera mise en place, afin d'agir sur la vitesse des véhicules qui traversent notre village.

Monsieur le Maire rappelle que le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 228 790 € HT.

Afin de mener à bien cette opération, il est proposé au Conseil municipal de solliciter la participation financière de l'État au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 à hauteur de 60 % du montant HT du projet soit 137 274 €.

**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **DECIDE** de demander une subvention de 137 274 € à l'État au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg de Montrottier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l'ensemble des mesures afférentes à ce dossier.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

**Le Maire,**

**Michel GOUGET**



**La secrétaire de séance,**

**Myriam RAYNARD**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :